



PROCÉDURE D'INSCRIPTION

SAISON 2025-2026



Renouvellement de Licence :

1. Un lien **Gest'hand** de renouvellement vous sera envoyé durant la période de juillet. Si vous n'avez rien reçu, veuillez nous contacter à secretariat@hbcva.fr
2. Le certificat médical établi après le **1^{er} juin 2023** reste valable jusqu'à la fin de la saison **2025/2026**. Il vous suffira de saisir la date apposée sur le certificat qui sera réimporté automatiquement.
▲ **Téléchargez une nouvelle attestation de santé et en mentionnant la date dans Gest'hand.**
3. Pour le licencié « MINEUR » le questionnaire de santé « **spécial mineur** » avec attestation du représentant légal du mineur remplace le certificat médical. En cas d'une réponse positive à ce questionnaire, un certificat de moins de 6 mois devra être téléchargé et insérer à la place de ce questionnaire

Création de Licence :

- Connectez-vous au site <https://www.hbcvaroisarc.fr/licences> et remplissez le questionnaire de création de licence. Pour toutes demandes d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à secretariat@hbcva.fr

Un mail en provenance de l'adresse FFHB vous demandera de "**valider votre adresse e-mail**" (Avertir le club une fois celle-ci validée). Un second mail vous priera de "**Compléter le formulaire**" afin de poursuivre votre inscription et renseigner les informations obligatoires (vérifier vos indésirables/SPAM).

Lisez attentivement tous les documents avant de cocher. Merci pour votre vigilance.

Vous aurez à scanner et à insérer :

1. **Photo** récente de type identité de moins de 3 ans.
▲ **La photo doit être en plein cadre et dans le bon sens.**
2. **Pièce d'identité** (passeport, CNI ou livret de famille **uniquement** pour les mineurs).
3. **Autorisation parentale** : nécessaire pour tout mineur à la date de la prise de la licence.
4. **Certificat médical** ▲ Logo FFHB en entête : doit comporter les termes « **ne présente pas de contre-indications à la pratique du sport en compétition ou en loisir** », être signé et tamponné par le médecin, doit mentionner le nom, prénom et date de naissance du licencié. Il doit être daté (JJ/MM/AAAA) à partir du 1^{er} juin 2023. Pour les mineurs, le **questionnaire de santé « spécial mineur »** avec attestation du représentant légal du mineur remplace le certificat médical. En cas d'une réponse positive à ce questionnaire, un certificat de moins de 6 mois devra être téléchargé et insérer à la place de ce questionnaire.
5. **Attestation d'honorabilité** : Obligatoire pour tous les licenciés de + de 16 ans.

Cotisations :

Année de Naissance	Catégorie	Prix de la Licence ⁽¹⁾	Frais de Mutation ⁽²⁾
2007 et moins	Sénior	200€	175€
2010/2009/2008	U18	175€	134€
2012/2011	U15	147€	134€
2014/2013	U13	145€	-
2016/2015	U11	127€	-
2018/2017	U9	123€	-
2020/2019	U7	110€	-
2021/2022	Babyhand	67€	-
2007 et moins	HandFit/Loisir	115€	-

Dirigeants et bénévoles : adhésion à 30€.

(1) Vous avez la possibilité de régler par virement (en une fois, motif: **Licence-NOM-Catégorie**) (contactez nous à secretariat@hbcva.fr et tresorier@hbcva.fr pour avoir un RIB du club), par chèque (merci de le préciser au dos du chèque : **Licence-NOM-Catégorie**). La licence ne sera qualifiée qu'une fois le règlement effectué. Vous pouvez régler votre adhésion en plusieurs fois cependant tous les encaissements seront terminés fin décembre 2025.

(2) Le montant des droits de mutations sera imputé au licencié concerné. Dans la mesure où il reprendra une licence au HBCVA la saison N+1, la moitié de ces frais lui sera alors déduit du prix de la licence, si ce licencié reprend ensuite une licence au HBCVA la saison N+2, la deuxième moitié de cette somme sera alors déduite du prix de la licence.

Une réduction de 30€ vous sera effectué à partir de la 3^{ème} licence **Pratiquant** (Joueur, Loisir ou HandFit) par famille.

Payer moins cher votre cotisation au HBCVA c'est possible :

- ◇ 10 % de la somme partenariat sera donné au licencié mettant en relation le club avec un nouveau partenaire sous forme financière ou matérielle
- ◇ Utilisation de chèques vacances (ANCV) / coupons « Sports » /pass'sport.
- ◇ Une attestation de paiement pourra vous être transmise après le règlement de votre licence (faisant foi pour remboursement comité d'entreprise).